



Nous remercions tous les auteurs pour leur apport à la rédaction de cette publication. La correction a été réalisée par Frédérique Lebel, l'infographie par Luci Côté et l'impression par Impressions LP.



2010 Année internationale de la biodiversité

La biodiversité c'est la vie
La biodiversité c'est notre vie

Sommaire PRINTEMPS 2010

- La biodiversité, une crise invisible! 1-2
- Défi-Climat 2010 - Des tonnes de cadeaux à notre bonne vieille terre! 2-3
- Le projet pilote de restauration du lac à l'Anguille 3
- Problématique des déchets marins 4
- Le Poids vert : Faire de Rimouski une ville amie du compost! 4

THÈME SPÉCIAL : Redécoupage du Québec par bassin versant

- OBAKIR : un organisme de gestion intégrée de l'eau pour six bassins versants 5-6
- Redécoupage de la zone de gestion intégrée par bassin versant : une nouvelle zone, de nouveaux défis 6-7
- Le redécoupage du Québec méridional pour l'Organisme de bassin versant Matapédia-Restigouche 7
- Organisme de bassin du fleuve Saint-Jean 8
- La souveraineté alimentaire : un défi et un projet pour nos territoires et nos communautés 9
- Volet Logements communautaires : ATENA et l'Office municipal d'habitation de Rimouski passent au vert! 9
- DOSSIER : L'hybride de série rechargeable au Québec, ça urge! 10-12

BIODIVERSITÉ, UNE CRISE INVISIBLE!

PAR LUCE BALTHAZAR, CREBSL

Année internationale de la biodiversité

Dix-huit ans après le Sommet de la Terre de 1992 à Rio de Janeiro, l'ONU tire de nouveau la sonnette d'alarme en décrétant 2010 Année internationale de la biodiversité. Depuis ce rendez-vous historique, les chefs d'État ont multiplié les engagements en faveur d'une réduction du rythme d'extinction des espèces et de la protection des écosystèmes. Malgré ces constats préoccupants sur le plan mondial et l'adoption d'une convention internationale sur la biodiversité, force est de constater que les résultats probants ne sont pas au rendez-vous.



© Olivier Brosseau/MEEDDM
2010 Année internationale de la Biodiversité

Les nombreux bilans de santé de la biodiversité sont sans équivoque : la diversité biologique est érodée par les activités humaines. Selon l'Évaluation des écosystèmes pour le millénaire (<http://www.millenniumassessment.org/fr/index.aspx>), qui a mis à contribution 1300 scientifiques, le rythme actuel d'extinction des espèces serait jusqu'à 1000 fois plus élevé, et ce, à cause de l'activité humaine. Le sort du tiers des espèces connues pourrait se jouer à plus ou moins brève échéance et 60 % des « écoservices », ces services rendus gratuitement par la nature et dont la valeur se chiffre en milliers de milliards de dollars, seraient en déclin. Devant cet état de fait, certains experts affirment que la « sixième extinction massive » de la planète serait en marche.

Le Québec n'a pas échappé à une vision à court terme de l'exploitation des ressources naturelles et, depuis la colonisation, la pression est forte sur la biodiversité naturelle, car la plupart de nos écosystèmes ont connu de grands bouleversements et plusieurs

► suite de l'article en page 2

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT BAS-SAINT-LAURENT



88 rue Saint-Germain Ouest,
bureau 104
Rimouski Qc
G5L 4B5
Téléphone :
418 721-5711
Télécopieur :
418 724-2216



© CREBSL

POUR NOUS JOINDRE

Pour en savoir plus sur les activités du Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent, visitez notre site à l'adresse suivante : www.crebsl.com ou écrivez-nous : crebsl@globetrotter.net .

► « Biodiversité, une crise invisible ! » suite

espèces ont fait l'objet d'une surexploitation ou ont vu progressivement leur aire de distribution s'amenuiser. À cet égard, la disparition de la tourte, un oiseau qui proliférait autrefois, est souvent citée comme un exemple éloquent d'extermination d'une espèce. Au Bas-Saint-Laurent, des espèces autrefois abondantes comme le wapiti, le caribou, le béluga ou le cougar sont disparues ou sont devenues de plus en plus rares. À ce jour, plus de 500 espèces ont obtenu ou sont susceptibles d'obtenir la reconnaissance de leur statut précaire par le gouvernement du Québec, dont 23 mammifères, 20 oiseaux, 20 reptiles et amphibiens et 392 plantes, selon le numéro du printemps 2010 du magazine Nature sauvage.

À l'heure où les changements climatiques sont très préoccupants pour la population mondiale, la crise de la biodiversité et de la protection des écosystèmes suscite moins d'attention médiatique et de sentiment d'urgence. Plusieurs experts croient que l'érosion de la biodiversité gagnerait en visibilité si elle bénéficiait d'un mécanisme international d'expertise similaire au Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (le GIEC, corécipiendaire du prix Nobel de la paix 2007 avec Al Gore). Le recours à un indicateur clé, comme la concentration de CO₂ pour le climat, pourrait également favoriser une meilleure compréhension de l'aggravation de la situation.

L'Année internationale de la biodiversité représente une occasion unique de sensibiliser et de mobiliser les dirigeants mondiaux ainsi que les communautés locales, car la perte de la biodiversité est un problème dont les causes, les effets et les solutions se situent d'abord à l'échelle locale. ■



Des tonnes de cadeaux à notre bonne vieille terre !

PAR PATRICK MORIN, CREBSL

C'est le grand défi de notre époque. Après Copenhague, où nos représentants mondiaux n'ont pas su le relever, l'occasion est maintenant offerte à toute la population du Québec de prouver qu'elle est prête, dès maintenant, à poser des gestes concrets pour s'attaquer au problème. Et le moyen proposé est le **Défi Climat 2010**. Comme les inscriptions dépassaient déjà les objectifs au moment même du lancement de la

campagne, le 10 mars dernier, on peut déjà espérer que les Québécois s'engagent à éviter l'émission d'une quantité record de gaz à effet de serre (GES). Des tonnes (70 000, c'est l'objectif cette année) en cadeau à notre planète, pour qu'elle souffle un peu... Mais est-ce vraiment la planète qu'il faut aider ici?

Parce qu'au fond, la planète a déjà subi des variations climatiques dans son histoire ; jamais par contre n'ont-elles été aussi rapides que celles que l'humain cause depuis les dernières décennies. Ce sont ses habitants qui subiront les effets de ces changements. Pas seulement les humains, mais aussi toutes les espèces des six règnes du vivant, qui verront leur habitat changer et dont plusieurs feront face à l'extinction. En cette année internationale de la biodiversité (<http://www.cbd.int/2010/welcome/>), le **Défi Climat 2010** s'impose donc comme un premier pas nécessaire pour augmenter la sensibilisation à ces grandes problématiques que oui, nous avons causées, mais auxquelles nous pouvons remédier.

Mais qu'est-ce que le **Défi Climat**? C'est une campagne panquébécoise de sensibilisation aux changements climatiques, qui vous propose une trentaine de gestes que vous faites peut-être déjà ou que vous pouvez vous engager à faire dans la prochaine année. Et à chaque geste est reliée la quantité, en kilogrammes de CO₂, de GES que vous pouvez éviter d'émettre en un an. Enfin! Vous pouvez mesurer la contribution de chacun de vos gestes! Les émissions varient donc de 2 kg de CO₂ par an (utilisation d'ampoules écoénergétiques et gestion efficace de l'éclairage) à 5610 kg de CO₂ (remplacer votre chauffage au mazout par la géothermie). « Quelle influence mes 2 kg peuvent-ils avoir sur les changements climatiques mondiaux ? », me direz-vous. Multiplié par 70 000, cela correspond à 140 tonnes de GES (à titre de référence, en 2007, chaque Québécois en émettait en moyenne 11,5 tonnes).



Le fonctionnement de la campagne est simple et rapide : les entreprises et organismes désireux de participer peuvent se rendre sur le site Internet de **Défi Climat** www.deficlimat.qc.ca, sous l'onglet Partenaires 2010, et inscrire leur organisation. À l'aide du matériel promotionnel gratuit, ils peuvent inciter leurs employés, étudiants ou membres à s'inscrire au défi, ce qu'ils font en cliquant sur le bouton « Je m'inscris » de la page d'accueil, puis en sélectionnant leur région et leur organisme dans la liste. Afin

de mesurer concrètement les efforts de chacun, le nombre de participants et la quantité de GES dépensés seront comptabilisés en lien avec la région et l'organisme inscrits.

Voilà une façon simple et à la portée de tous, de penser globalement et d'agir localement. Pour obtenir de l'aide ou de l'information, écrivez au crebsl_pm@globetrotter.net ou téléphonez au 418 721-5711. Les organismes ont jusqu'au vendredi **9 avril** pour s'inscrire et les individus peuvent prendre leur engagement jusqu'au **30 avril**, et ce, même si leur organisme ou employeur n'est pas inscrit. ■



Le projet pilote de restauration du lac à l'Anguille

PAR ANDRÉ LÉVESQUE, président de
l'Association de protection de l'environnement du lac à l'Anguille

Le lac à l'Anguille, dont l'étendue est de 98 hectares, est situé dans le 4^e rang Ouest de Saint-Anaclet-de-Lessard et fait partie du bassin versant de la rivière Germain-Roy. Le bassin versant du lac, dont l'étendue est de 588 hectares, comprend aussi deux lacs situés en amont. La rive nord du lac est presque complètement urbanisée. Les terres agricoles occupent 12.5 % de la superficie du bassin versant.



Les effets cumulatifs du déboisement, de la dénaturation des rives et de la pollution en provenance des résidences et des entreprises agricoles qui ceignent le plan d'eau ont engendré, dès le début des années 90, les premières explosions de cyanobactéries (algues bleu-vert). Cette prolifération de cyanobactéries est due à un apport trop important de phosphore et de nutriments migrant vers le lac depuis plus de 70 ans.

Le projet pilote de restauration, soumis par l'Association de protection de l'environnement du lac à l'Anguille et retenu par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, vise à réduire l'apport en nutriments et phosphore dans le plan d'eau.

Ce projet pilote comprend plusieurs interventions sur le terrain pour réduire le phosphore et les nutriments à la source, des interventions en regard des lois et règlements touchant l'environnement des plans d'eau ainsi que deux volets expérimentaux conçus et réalisés par le Groupe Aim de Rimouski.

Îlot végétal flottant filtrant



Un îlot végétal est ancré à l'ouest du lac à l'Anguille depuis juin 2008. Diverses plantes aquatiques indigènes de type submergées sont ensemencées dans un substrat neutre. Les plantes présentes sur l'îlot sont contraintes à puiser les nutriments contenus dans l'eau du lac. Ce sont ces mêmes nutriments qui, lorsqu'en excès, causent la prolifération des algues bleu-vert ou cyanobactéries.

L'objectif est de confirmer la valeur de cette biotechnologie dans un milieu ouvert comme méthode complémentaire de lutte contre l'eutrophisation des plans d'eau et le phénomène des épisodes de fleurs d'eau (cyanobactéries).

Marais filtrant à écoulement horizontal de surface

Un marais filtrant est aménagé dans la charge sud-ouest du lac à l'Anguille. L'objectif est de vérifier l'efficacité des marais filtrants comme méthode de « biotraitement » pour la réduction des apports en nutriments vers les plans d'eau souffrant d'eutrophisation. L'avantage de cette méthode est de réduire les nutriments avant qu'ils n'atteignent le plan d'eau.

Si ces nouvelles biotechnologies s'avèrent performantes, elles pourront être exportées et utilisées dans les lacs qualifiés d'« eutrophes » au Québec.

Pour éviter la prolifération des algues bleu-vert au lac à l'Anguille, une seule recette : prendre tous les moyens et passer à l'action rapidement afin de restreindre les apports de phosphore et de nutriments dans le plan d'eau. Les actions s'étendront sur plusieurs années, et les experts prévoient des résultats tangibles d'ici 30 ans.

Des efforts individuels et collectifs en termes de changements d'attitudes et d'habitudes, de même que des investissements financiers, sont nécessaires pour redonner de l'oxygène au lac à l'Anguille. ■



Problématique des déchets marins

PAR ESTHER BLIER, ROMM

Rivière-du-Loup et Percé, 1^{er} mars 2010 – Le Réseau d'observation des mammifères marins et Amphibia-Nature ont lancé la campagne

d'éducation et de sensibilisation « Pour un Saint-Laurent bien vivant, ne jetons rien dedans! » avec l'appui du programme de financement communautaire ÉcoAction d'Environnement Canada et des Caisses Desjardins.

Les débris marins représentent un important problème de pollution qui affecte tous les océans de la planète. Le Saint-Laurent ne fait malheureusement pas exception à cette situation. Les impacts sur le milieu marin et la faune qui y vit sont multiples. Préoccupés par ce triste constat environnemental et ses conséquences sur les espèces marines, le ROMM et Amphibia-Nature ont décidé de lier leurs efforts afin de mettre sur pied la campagne d'éducation et de sensibilisation « Pour un Saint-Laurent bien vivant, ne jetons rien dedans ! »

Ce projet vise à encourager les cégépiens du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie à devenir des consommateurs responsables et à adopter de meilleures habitudes quant à la disposition des déchets domestiques afin d'éviter qu'ils ne se retrouvent dans le Saint-Laurent. Le ROMM et Amphibia-Nature ont offert des ateliers d'éducation et de sensibilisation pendant le mois de mars dans les institutions collégiales de La Pocatière, de Rivière-du-Loup, de Rimouski, de Matane et de Gaspé. Des affiches ont été installées dans les coopératives étudiantes et les principaux commerces afin d'attirer l'attention de leur clientèle sur la problématique des déchets marins et la nécessité de poser des gestes simples pour les réduire. Le projet a également bénéficié d'une visibilité dans différents journaux et médias locaux. Des sondages permettront de dresser un portrait des habitudes de consommation des étudiants et des employés des cégeps pendant la campagne. Les résultats seront mis en ligne sur les sites Internet indiqués ci-dessous.

Pour en apprendre davantage sur la problématique des débris marins et pour participer concrètement à l'amélioration de la situation dans le Saint-Laurent, consultez les sites Internet du ROMM (www.romm.ca) et d'Amphibia-Nature (www.amphibia-nature.org). Ce projet est rendu possible grâce au programme de financement

communautaire ÉcoAction d'Environnement Canada et aux Caisses Desjardins .

Esther Blier, ROMM
(Rivière-du-Loup)
418 867-8882 poste 205
eblier@romm.ca

Martin Ouellet,
Amphibia-Nature (Percé)
418 782-1808
mouellet@amphibia-nature.org



Faire de Rimouski une ville amie du compost!

PAR LE POIDS VERT DE RIMOUSKI-NEIGETTE

Le Poids vert de Rimouski-Neigette a amorcé, dans le cadre de la Semaine rimouskoise de l'environnement, une campagne d'action pour inciter la Ville de Rimouski à élaborer et à soumettre en consultation publique un plan d'action sur la gestion globale des matières résiduelles organiques. Cette campagne inclut une vaste pétition, incluant le concept novateur de « vidéo pétition », des ateliers de sensibilisation auprès de la population et la mise sur pied de projets de compostage avec des commerces de la ville.

Pour le Poids vert, la Ville de Rimouski doit soumettre un plan d'action à ses citoyens et citoyennes au plus tard le 20 décembre 2010. Ce plan devrait, entre autres, favoriser le compostage domestique et communautaire, prévoir la mise sur pied d'un programme de collecte et de traitement des matières organiques favorisant la production de compost de haute qualité ainsi que d'un programme de sensibilisation concernant leur gestion.

Selon l'organisme, la priorité du gouvernement du Québec de bannir l'enfouissement de la matière organique dans son projet de Politique de gestion des matières résiduelles et dans son plan d'action 2010-2015, ainsi que les incitatifs financiers qui y sont associés, doivent fortement inciter la Ville à prendre cette voie. Aussi, « il importe de rappeler qu'on évalue à 7,5 % la contribution des matières résiduelles au bilan des émissions de gaz à effet de serre produites au Québec, que les matières organiques représentent 44 % des résidus générés par la population et qu'elles sont une grande source de pollution lorsqu'elles sont enfouies », indique la porte-parole Lucie Poirier.

Selon le Poids vert, la Ville de Rimouski peut et doit intervenir énergiquement sur la mise en place du compostage et ainsi devenir *Rimouski, ville amie du compost!* On peut se procurer la pétition du Poids vert en consultant son site Web au www.poidsvert.org. Le Poids vert de Rimouski-Neigette est un organisme à but non lucratif qui fait la promotion du respect des aspects écologiques et environnementaux du développement durable sur le territoire de la MRC. Il regroupe des citoyens et citoyennes préoccupés par ces enjeux. ■



THÈME SPÉCIAL

Redécoupage du Québec par bassin versant

En mars 2009, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) annonçait le redécoupage du Québec méridional en 40 zones de gestion intégrée de l'eau par bassin versant (GIEBV) afin que tous les bassins versants soient pris en considération dans les processus de connaissance, de protection et de gouvernance de l'eau. Nous vous présentons ici le redécoupage réalisé au Bas-Saint-Laurent.

OBAKIR : un organisme de gestion intégrée de l'eau pour six bassins versants

PAR MANON OUELLET, OBAKIR

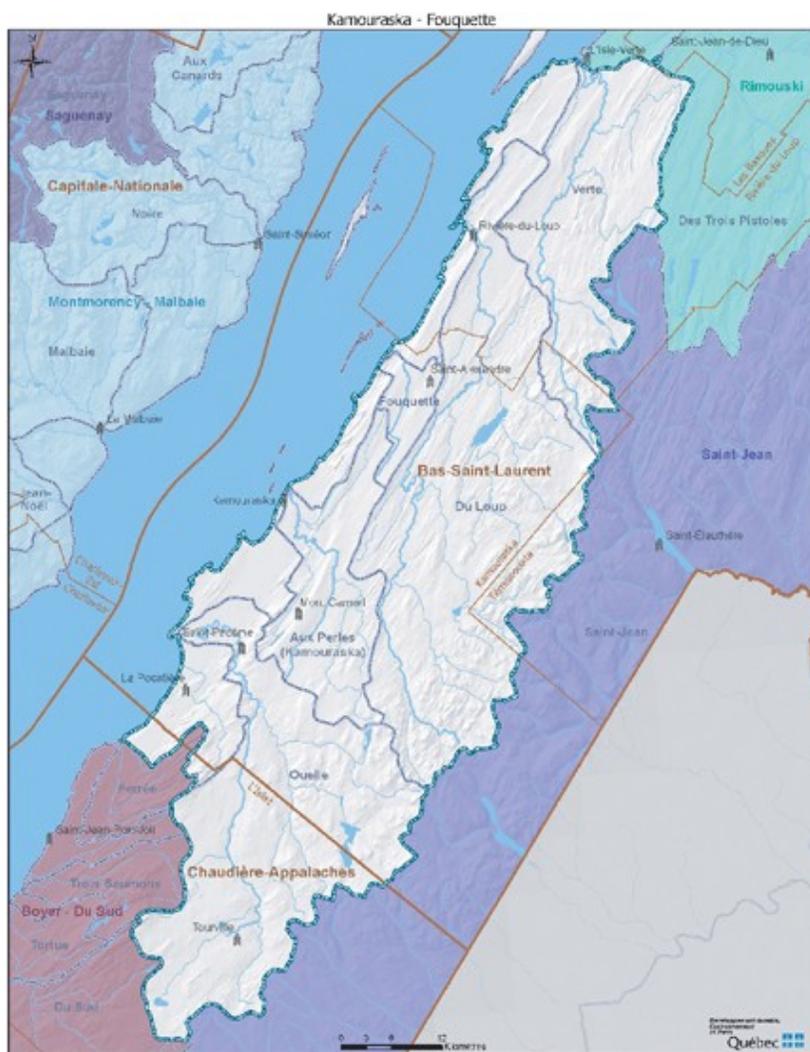
Cet organisme nouvellement fondé est issu de la fusion administrative de deux comités de bassins versants qui œuvraient déjà sur le territoire, soit le comité de la rivière Fouquette et le comité de la rivière Kamouraska. Cette fusion s'est effectuée par étapes avec l'aide, dans un premier temps, d'un comité provisoire chargé principalement de réfléchir sur la structure du futur organisme de zone de GIEBV et de ses règlements généraux. Dans un deuxième temps, un comité transitoire a assuré l'administration intérimaire du pré-organisme de zone de

GIEBV, ayant rassemblé le travail du comité provisoire, et a convoqué l'assemblée de fondation de l'Organisme de bassins versants de Kamouraska, L'Islet et Rivière-du-Loup pour le 8 décembre 2009. C'est lors de cette assemblée qu'ont été adoptés les règlements généraux et qu'a eu lieu la première élection du conseil d'administration d'OBAKIR.

OBAKIR est l'un des 40 organismes de gestion intégrée de l'eau par bassins versants au Québec, identifiés par le MDDEP. Ce nouveau découpage du Québec méridional en 40 zones de GIEBV prend le relais des 33 organismes prioritaires dont faisaient partie les comités de la rivière Fouquette et de la rivière Kamouraska. Certains de ces 33 organismes sont restés identiques, d'autres se sont agrandis ou encore ont fusionné. L'annonce de ce redécoupage par le MDDEP a eu lieu en mars 2009.

OBAKIR regroupe six rivières du Bas-Saint-Laurent, d'ouest en est : les rivières Saint-Jean, Ouelle, Kamouraska, Fouquette, du Loup et Verte. Ce territoire couvre environ 3000 km² et comprend en tout ou en partie 37 municipalités et 2 territoires non organisés (TNO). Son conseil d'administration est composé à parts égales de représentants des secteurs municipal, économique et communautaire.

Cet organisme de bassins versants est une table de concertation réunissant tous les acteurs dans le dossier de l'eau : municipaux, forestiers, agricoles, commerciaux, industriels, autochtones, agroalimentaires, environnementaux, récréotouristiques, éducatifs, etc. Le mandat principal d'OBAKIR est d'élaborer un plan directeur de l'eau (PDE), c'est-à-dire de faire le portrait et le diagnostic



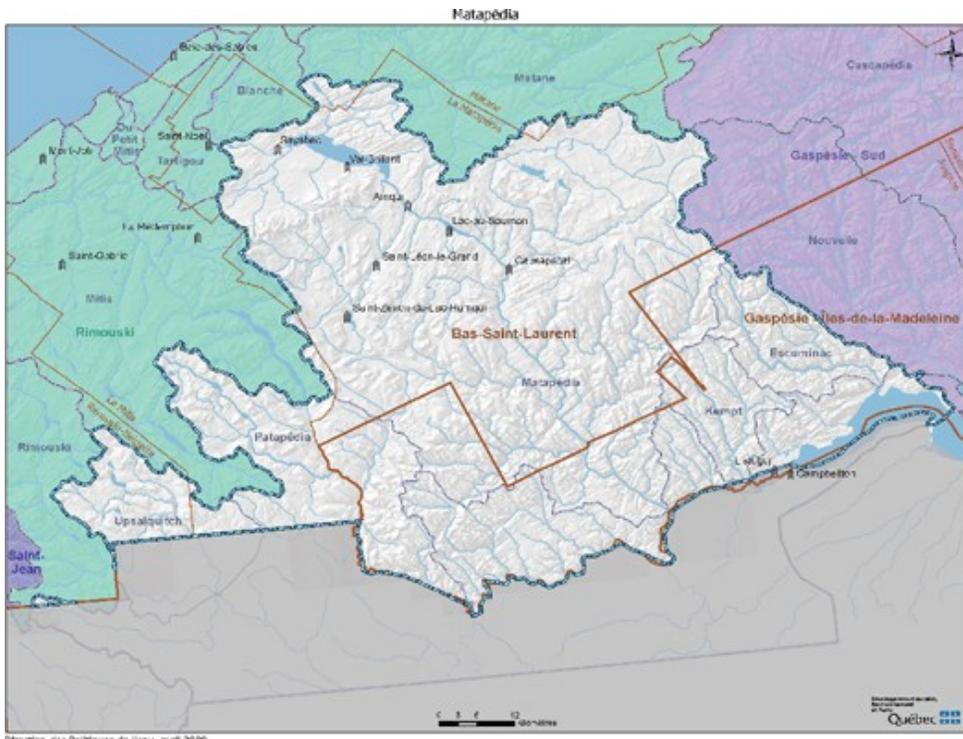
Direction des Politiques de l'eau, avril 2009

de plus de 100 km², dont 3 de plus de 1600 km² (bassins versants des rivières Matane, Mitis et Rimouski) et 1 de près de 1000 km² (bassin versant de la rivière Trois-Pistoles).

Afin de s'assurer que ce nouveau territoire soit bien représenté et que les spécificités tant locales que régionales soient respectées, un important travail de concertation a été réalisé. De ce fait, l'élection d'un nouveau conseil d'administration représentatif de la nouvelle zone (secteur municipal, économique et communautaire) ainsi que toutes les modifications associées à de tels changements (nom, charte et règlements généraux de l'organisme) ont eu lieu lors d'une assemblée générale spéciale qui s'est tenue en date du 5 novembre 2009. Le nom de « *Conseil de bassin de la rivière Rimouski* », ne convenant plus à la réalité du nouveau territoire, a donc été modifié pour celui d'« *Organisme des bassins versants du nord-est du Bas-Saint-Laurent (OBVNEBSL)* ». ■

Le redécoupage du Québec méridional pour l'Organisme de bassin versant Matapédia-Restigouche

PAR JESSICA PITRE, OBVMR



À la suite de l'adoption du Plan d'intervention sur les algues bleu-vert 2007-2017, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) a procédé à un redécoupage du Québec méridional en 40 zones de gestion intégrée de l'eau. Ce déploiement de la gouvernance de l'eau a engendré d'importantes modifications au Conseil de bassin versant de la rivière Matapédia (CBVRM). Effectivement, en plus de voir son territoire s'agrandir considérablement, le CBVRM a également changé de nom.

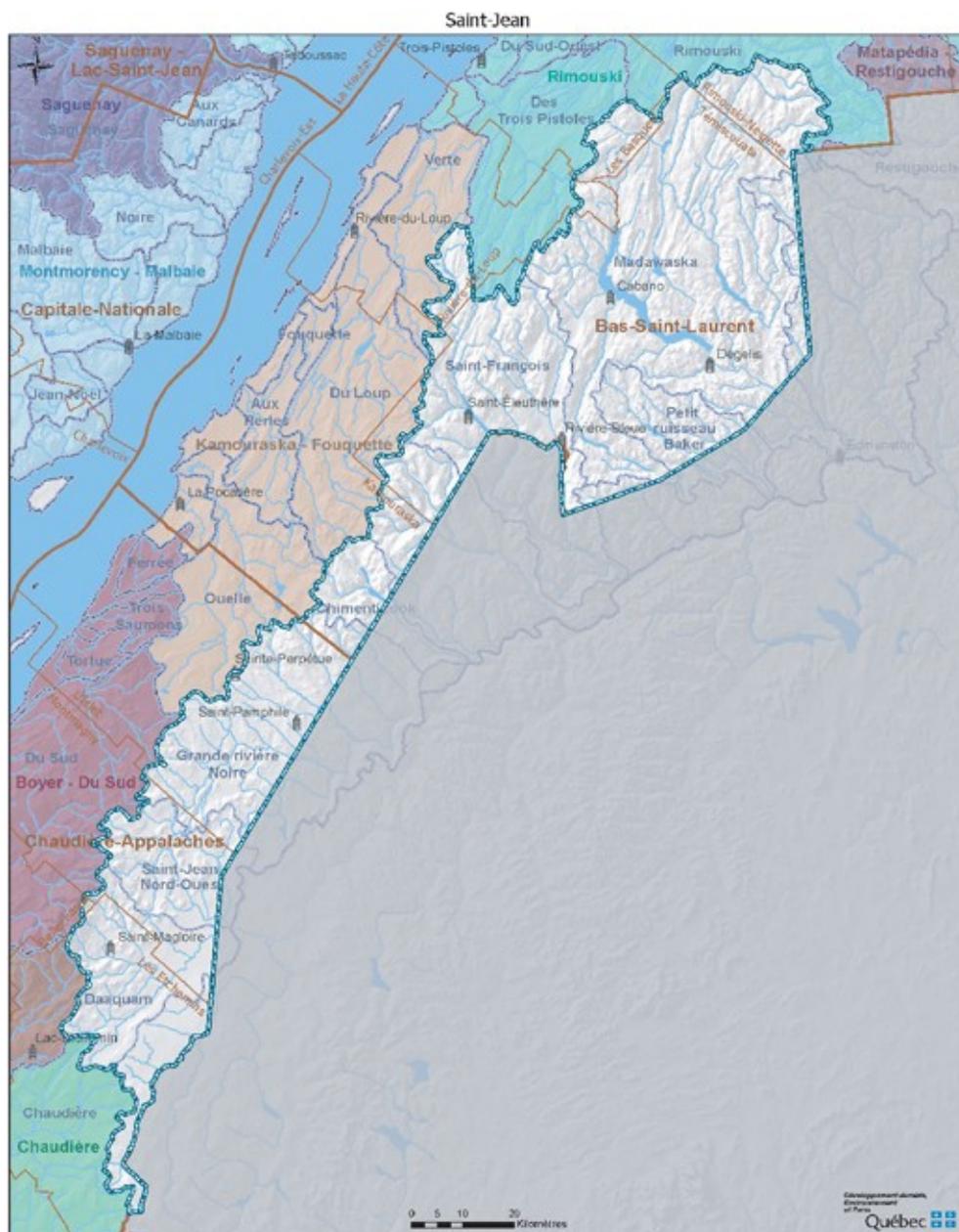
Le 6 octobre dernier, lors de son assemblée générale extraordinaire tenue à l'École de foresterie de Causapsca, il est devenu l'Organisme de bassin versant Matapédia-Restigouche (OBVMR) avec l'ajout de toute la partie québécoise du bassin versant de la rivière Restigouche, comptant entre autres les rivières Kedgwick, Patapédia et Escuminac. Subséquemment, cela se traduit par un

élargissement important de la zone de gestion intégrée des eaux. Bien qu'il s'implique à plusieurs niveaux du côté québécois de la frontière, le Conseil de gestion du bassin versant de la rivière Restigouche (CGBVRR) demeure actif dans le milieu, s'engageant particulièrement auprès de la partie néo-brunswickoise du bassin versant de la rivière Restigouche, s'assurant de la conservation et de la restauration de la ressource pour l'habitat du saumon et aidant à la conciliation des acteurs interprovinciaux, particulièrement ceux impliqués dans la pêche au saumon et les communautés locales.

Malgré les changements territoriaux, l'Organisme de bassin versant Matapédia-Restigouche (OBVMR) poursuit les mêmes objectifs et mandats qu'auparavant, soit de continuer le Plan directeur de l'eau pour le bassin versant de la rivière Matapédia (territoire initial). Ce dernier devrait être achevé en mars 2011. Ce plan servira à créer des ententes de bassin versant entre les divers acteurs du milieu afin de procéder à la mise en œuvre du plan d'action élaboré. La Table de concertation sera un pilier significatif dans la réalisation de cet objectif. La réalisation du portrait de la nouvelle zone devrait également être terminée à la même échéance. Un Plan directeur de l'eau pour l'ensemble du bassin Matapédia-Restigouche suivra par la suite. C'est avec un nouveau territoire et un nouveau nom que l'Organisme de bassin versant Matapédia-Restigouche mettra toutes ses énergies afin de gérer efficacement une ressource en eau regorgeant d'une précieuse biodiversité. Pour plus d'informations, contactez l'Organisme de bassin versant Matapédia-Restigouche au 418 756-6115 poste 7014 ou communication@matapediarestigouche.org. ■

Organisme de bassin du fleuve Saint-Jean

PAR NORMAND MORIN, SARMLT



Direction des Politiques de l'eau, avril 2009

Basques, Rimouski-Neigette et le Témiscouata qui, à lui seul, représente 63 % du territoire de ce nouveau bassin versant. Les sept autres MRC ont des territoires de moins de 1 % à 10 % du bassin versant. Il faut comprendre que la MRC de Témiscouata comprend un territoire de 4 000 km² où l'on retrouve de nombreux lacs (866 plans d'eau), généralement utilisés pour la récréation, la villégiature et le tourisme. À elle seule, la rivière Madawaska représente plus de 25 % du débit du fleuve Saint-Jean.

Le bassin versant du fleuve Saint-Jean s'étend sur 55 000 km² ; 13 % de sa superficie se trouve en sol québécois et correspond au nouvel organisme. L'Organisme de bassin du fleuve Saint-Jean a tenu son assemblée générale le 31 mars et a élu un conseil d'administration représentatif de cette nouvelle zone très complexe. La première année en sera une de mise en place de la structure organisationnelle et d'embauche du personnel, dont le premier mandat sera de dresser un portrait préliminaire de la zone.

Dans le redécoupage des zones de gestion intégrée par bassin versant, le Gouvernement du Québec a enfin reconnu l'existence d'un bassin limitrophe aux États-Unis et au Nouveau-Brunswick. Ce bassin portera d'ailleurs le nom d'Organisme de bassin du fleuve Saint-Jean. Sa localisation lui confère certaines obligations vis-à-vis ces voisins, qui utilisent ce bassin versant en aval comme source d'eau potable pour leur collectivité.

De plus, il faut être conscient qu'en 2001, le Gouvernement du Québec et celui du Nouveau-Brunswick ont signé une entente de collaboration environnementale. Celle-ci portait sur les éléments suivants : échange d'information sur l'état des eaux transfrontalières; partage d'expertise concernant les eaux de surface (plus développée au Nouveau-Brunswick); partage d'expertise concernant l'agriculture; partage d'information sur divers programmes; développement des contacts; plan de travail annuel; développement d'une cartographie complète des bassins versants et réseau de contacts spécifiques en cas de catastrophe environnementale.

Cette nouvelle zone d'environ 300 km de long couvre deux régions administratives, soit le Bas Saint-Laurent et la région de Chaudière-Appalaches, et comprend des parties territoriales de huit MRC, à savoir : des Etchemins, Montmagny, L'Islet, Kamouraska, Rivière-du-Loup, des

ÉCHO



La souveraineté alimentaire : un défi et un projet pour nos territoires et nos communautés

PAR ROMÉO BOUCHARD, Échofête



C'est à promouvoir cette vision de l'agriculture que se consacreront cette année les organisateurs et bénévoles d'Échofête, festival environnemental de Trois-Pistoles. Cette thématique de la « souveraineté alimentaire » s'insère pleinement dans la mission de l'organisme, dont le volet Alimentation et saines habitudes de vie consiste à inviter la population à questionner ses choix comme consommateurs et à orienter ses actions quotidiennes vers une prise de conscience favorisant la santé et la préservation de l'environnement.

La souveraineté alimentaire nous permet d'établir un rapport vital et quotidien avec notre territoire. Pour y parvenir, il nous faut une agriculture qui soit en mesure de nourrir sainement nos communautés, d'entretenir adéquatement nos territoires et d'assurer une occupation dynamique de nos régions.

Malheureusement, au cours des dernières décennies, notre agriculture s'est systématiquement orientée vers la production industrielle et les grands marchés avec, comme résultats les plus évidents, la concentration et la spécialisation des entreprises, la contamination des cours d'eau, l'appauvrissement des sols et le dépeuplement des campagnes.

Cette industrialisation n'a pourtant pas empêché les produits extérieurs de nous envahir : nous sommes désormais captifs des grands supermarchés qui nous imposent une alimentation industrielle et trafiquée, qui vient de partout sauf de chez nous, sans égard pour la santé collective, l'environnement, l'équité envers les paysans d'ici et d'ailleurs. La souveraineté alimentaire ne cesse de reculer : à peine le tiers des aliments sur les tablettes des supermarchés provient du Québec, alors que ce pourcentage était de près de 70 % dans les années 70 et de près de 100 % autrefois.

Pour rétablir notre souveraineté alimentaire, il est urgent de restaurer dans toutes nos régions une agriculture orientée vers la communauté, respectueuse de l'environnement et de la santé des consommateurs ; il faut rebâtir des productions alimentaires, des entreprises artisanales et des circuits courts de mise en marché dans chacune de nos communautés.

Pour permettre à cette agriculture de proximité et de territoire de se développer, il est important que notre gouvernement, selon les recommandations de la Commission Pronovost sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, modifie les programmes de financement, les structures de mise en marché, la gestion des usages du territoire agricole et les règles d'association syndicale qui favorisent systématiquement les productions industrielles et les grands marchés. Un effort gigantesque doit être déployé pour permettre une reconversion et une diversification de notre agriculture et une réhabilitation du métier d'agriculteur et d'artisan dans sa communauté.

La 8^e édition du festival se tiendra du 29 juillet au 1^{er} août prochain. À titre de président d'honneur, j'invite tout un chacun à venir se renseigner, manifester et festoyer lors de cet événement rassembleur.

<http://www.liberezlesquebecs.com/>
www.echofete.ca ■

- Volet Logements communautaires -



ATENA et l'Office municipal d'habitation de Rimouski passent au vert!

PAR MARIE DUCHESNE, ATENA

Par son mandat de développer le logement social au Bas-Saint-Laurent, grâce à la Société d'habitation du Québec (SHQ), ATENA a initié un atelier de sensibilisation aux habitudes environnementales : « Je passe au vert ».

Comme ATENA a pris le virage vert depuis un an, une politique interne nous pousse à réduire de manière importante notre empreinte sur l'environnement. De plus, notre mission d'éducation populaire et le développement de ce type de formation permettent de sensibiliser, d'informer et d'inciter les organismes en logements sociaux ainsi que les locataires à adopter de nouvelles habitudes plus écoresponsables.

Grâce à ce projet, chaque immeuble a créé un comité qui adoptera six mesures écologiques et qui en fera la promotion auprès de l'organisation et des locataires. Les mesures sont simples et aident à améliorer les conditions d'hébergement des locataires. À ce jour, 136 personnes ont suivi la formation, dont les locataires, les concierges ainsi que la direction de l'OMH. La formation en sensibilisation est offerte aux organismes et aux entreprises de la région. Pour plus d'informations, contactez-nous au 418 722-8535. ■

DOSSIER



L'hybride de série rechargeable au Québec, ça urge!

PAR DANIEL MUNRO, CADUCC, UQAR

Le domaine de la voiture verte est en pleine effervescence. Plusieurs technologies présentées comme plus respectueuses de l'environnement seront bientôt disponibles. Pour ceux qui se soucient de leur impact en termes de réchauffement climatique, la tâche de choisir la bonne voiture sera bientôt plus compliquée que de simplement acheter une compacte.

C'est pourquoi le 16 février, à l'UQAR, le CADUCC (Comité d'action de l'UQAR contre les changements climatiques) a invité le conférencier Pierre Langlois, docteur en physique et auteur du livre « Rouler sans pétrole », aux éditions Multimonde. L'événement, en partenariat avec le CREBSL et la Semaine rimouskoise de l'environnement, nous a permis d'avoir un aperçu objectif et bien documenté des différentes technologies qui commencent à être disponibles ainsi que de leurs mérites respectifs. Le premier constat de M. Langlois est que ces technologies ne sont vraiment pas équivalentes en termes de respect de l'environnement.

Comparons les options

Les voitures hybrides que nous avons actuellement (dites hybrides parallèles, ex : la Honda Insight et la Toyota Prius) et qui seront de plus en plus nombreuses dans les cinq prochaines années ne sont pas très intéressantes. Il ne s'agit en fait que de voitures normales auxquelles sont ajoutées quelques composantes électriques. On les appelle hybrides parallèles du fait que le moteur électrique applique sa force sur une transmission traditionnelle en parallèle avec le moteur thermique. Dans ces voitures, la batterie n'est rechargée que par le freinage régénératif du véhicule et cette modeste quantité d'énergie est rendue aux roues lors des accélérations. La différence de consommation entre ces voitures et les voitures conventionnelles est davantage expliquée par l'utilisation d'un moteur de faible puissance, un profil plus aérodynamique et des pneus à faible friction. Les mêmes caractéristiques appliquées à des voitures conventionnelles permettraient d'obtenir une consommation d'essence très similaire, avec toutefois le bilan écologique de la production d'une batterie en moins. Ces hybrides bidon

(pour faire un double jeu de mots) ne font donc pas mieux qu'une petite voiture, mais coûtent plus cher. Elles ne commenceront à être intéressantes que lorsqu'elles seront rechargeables, comme le sera la Toyota Prius 2011.

En ce qui concerne la voiture à hydrogène, c'est en fait un subtil moyen par lequel les compagnies de pétrole cherchent à prolonger leur règne. Le pic de production du pétrole est passé en 2008 et, depuis ce temps, la vitesse à laquelle nous le produisons (à distinguer de la quantité restante absolue) est plus lente que la vitesse à laquelle nous le consommons. Eh oui, nous marchons désormais sur les réserves. Par contre il reste encore bien du gaz naturel et, comme 96 % de l'hydrogène est produit par reformage des carburants fossiles⁽¹⁾, c'est là la planche de salut des pétrolières. Le problème, c'est que le reformage du pétrole libère de grandes quantités de CO₂. Dans son bilan global, la voiture à hydrogène produit donc autant de CO₂ par kilomètre parcouru que la voiture hybride parallèle (l'hybride bidon). Par ailleurs, si on voulait faire de l'hydrogène par l'hydrolyse de l'eau, le bilan global serait de trois fois moins de kilomètres parcourus que pour une voiture électrique pour le même nombre de kW⁽²⁾.



La voiture à air comprimé, quant à elle, sera bientôt vendue en Inde et en Amérique du Sud par le géant indien de l'automobile Tata, sur la base de la technologie développée par la française MDI. Dans ces voitures, un moteur à piston est actionné par l'expansion des gaz contenus dans de gros réservoirs. Ces voitures sont simples et économiques, elles ne consomment pas de pétrole et ne dégagent que de l'air frais. Par contre, leur autonomie est limitée à environ 200 à 300 km par la taille des bonbonnes d'air et leur bilan énergétique est, encore une fois, trois fois moins bon que si on utilisait l'électricité directement dans une voiture électrique plutôt que pour compresser de l'air⁽³⁾.

S'il est plus efficace d'utiliser l'électricité pour recharger une batterie que pour faire de l'hydrogène ou compresser de l'air, pourquoi la simple voiture tout électrique ne serait-elle pas la meilleure? Lorsque calculés « du puits à la roue », les émissions de CO₂ d'un véhicule électrique sont de l'ordre de 27 à 61 fois moins que pour un véhicule traditionnel de même taille et de même puissance, respectivement pour la France et le Québec où l'électricité est principalement produite par le nucléaire (France) et les barrages hydro-électriques (Québec)⁽¹⁾. Pour les États-Unis et la Chine, où l'électricité provient en grande partie de centrales au charbon et au gaz naturel, les émissions seraient tout de même réduites d'un facteur deux⁽¹⁾.

Le tableau suivant présente quelques modèles de voitures électriques déjà commercialisés ou sur le point de l'être.

Modèles sport	0 à 100 km/h	Autonomie	Prix annoncé CAD
Tesla Roadster	4 secondes	350 km	95 000\$ à 133 000\$
Venturi Fetish	<5 secondes	250 km	416 000,00 \$
Lightning	<5 secondes	300 km	185 000,00 \$
Modèles urbains			
Nissan Leaf	<10 secondes	160 km	22 000\$ à 30 000\$
Think	(0-50 km/h) 6 secondes	180 km	21 000\$ + location batterie (154\$/mois)
Renault-Nissan Mégane	8 secondes	180 km	??

Si les batteries modernes (batteries aux ions de lithium) permettent une plus grande autonomie que par le passé, ne souffrent pas du froid et se rechargent très rapidement, elles sont par contre très chères. C'est pour cette raison que les voitures électriques à grande autonomie actuellement en vente sont plutôt des sportives de luxe. Les premières électriques « grand public », qui seront introduites en 2011, viseront une autonomie beaucoup plus modeste. Plus problématique encore, si on voulait remplacer chaque voiture du parc automobile mondial actuel par des tout électriques à grande autonomie, les réserves mondiales de lithium ne suffiraient pas. Les voitures tout électriques auront donc une certaine place (ex. : voiture de service sur un campus universitaire), mais elles ne seront pas la solution de remplacement généralisée.

L'hybride de série rechargeable : le meilleur compromis



Nissan Leaf tout électrique

Du point de vue de la santé de la planète, l'hybride de série rechargeable (Plug-in Hybrid Car) semble être loin devant toutes les autres. À la base, il s'agit d'une voiture électrique avec une

très petite batterie ; la différence, c'est qu'elle est aussi munie d'une petite génératrice qui fonctionne au carburant et qui prend le relais pour prolonger l'autonomie de la batterie. Le terme « série » vient du fait que la génératrice est en amont d'une batterie qui est en amont d'un moteur électrique.



Swift hybride de série rechargeable

L'idée centrale de ce type de véhicule repose sur le fait que nous ne parcourons que très peu de kilomètres au cours d'une journée, la moyenne étant de 51 km par jour en Amérique⁽⁴⁾. Nous pouvons donc recharger la voiture à la maison chaque nuit. De cette façon, elle peut être munie d'une très petite batterie et tout de même parcourir la très grande majorité de son kilométrage en mode électrique seulement. Lorsque vient le temps de faire un long trajet, la génératrice prend le relais et permet une autonomie comparable à celle des voitures conventionnelles. Durant ces périodes, la voiture peut quand même puiser temporairement l'électricité dans les réserves de la batterie pour une accélération et laisser ensuite la génératrice redonner le manque à gagner par la suite. Cette « entraide » des composantes du groupe motopropulseur permet de n'utiliser qu'une toute petite génératrice. C'est pourquoi, lorsque celle-ci doit fonctionner, la consommation de carburant des hybrides de série est bien meilleure que celle des hybrides parallèles. M. Langlois résume la situation comme ceci : « Avec une hybride de série rechargeable, 90 % des déplacements de la vie quotidienne se font sur le mode électrique et pour le 10 % restant, la voiture est deux fois plus efficace qu'une voiture conventionnelle ; le bilan de consommation de pétrole est donc le 1/20 de celui d'une voiture conventionnelle. » Avec ces véhicules, la question que devra se poser le consommateur est : combien de kilomètres est-ce que je parcours chaque jour? La taille de la batterie devra être ajustée en conséquence.

En Asie, le plus gros vendeur d'hybrides de série rechargeable est BYD (Build Your Dream Car), une compagnie de batteries d'électronique qui s'est vue bien positionnée pour se lancer dans la production des voitures hybrides. En Asie, le plus gros vendeur d'hybrides de série rechargeable est BYD (Build Your Dream Car),

une compagnie de batteries d'électronique qui s'est vue bien positionnée pour se lancer dans la production des voitures hybrides. En Amérique, le plus gros joueur sera Chevrolet, avec la Chevy Volt qui sera lancée au Canada en 2011. Cette dernière aura une autonomie en mode batterie de 65 kilomètres et sera lancée au coût de 40 000 \$ la première année. Suzuki, un partenaire de longue date de GM, offrira également la Swift hybride rechargeable dès 2011 à un prix beaucoup plus abordable. La voiture aura 20 km d'autonomie en mode tout électrique pour ensuite utiliser une génératrice de 660 cc (l'équivalent d'une moto de route). Toyota lancera également une version rechargeable de la Prius en 2011, mais l'architecture de base étant le mode hybride parallèle, cette voiture ne sera pas tout à fait aussi intéressante.

Selon M. Langlois, avec de tels véhicules rechargeables, l'électricité supplémentaire nécessaire à remplacer pratiquement tout le pétrole consommé au Québec (8 milliards de dollars en 2008)⁽¹⁾ ne représente qu'entre 5 et 7 % de la production d'électricité actuelle de la province. En rechargeant nos véhicules la nuit, lorsque la demande d'électricité est faible, les coûts supplémentaires seraient négligeables et de nouvelles infrastructures de production d'électricité ne seraient pas nécessaires. On retiendra donc que les termes « série » et « parallèle » et surtout l'option rechargeable ne sont pas simplement des petits points de détails à ignorer au moment de l'achat. Les hybrides de série rechargeables ne feront presque jamais de smog ou de bruit, elles seront plus simples à conduire, coûteront beaucoup moins cher d'entretien et dureront plus longtemps. Mais le plus important, c'est qu'au Québec, elles seront immensément moins polluantes que les alternatives. Souhaitons-nous donc une consommation techniquement bien dirigée! Pour en savoir plus :

Livre :

- Rouler sans pétrole, 2008, Pierre Langlois, éditions MultiMonde.

Sites Internet :

- <http://electronvert.blogspot.com/>
- <http://www.pluginpartners.com/>
- <http://www.zenncars.com/>
- http://en.wikipedia.org/wiki/History_of_the_electric_vehicle
- <http://www.sonyclassics.com/whokilledtheelectriccar/>

Documentaire en DVD :

- Who killed the electric car?, 2006, film documentaire de Chris Paine, Sony Pictures Classics. Disponible sur Amazon.

Références :

1. Rouler sans pétrole, 2008, Pierre Langlois, éditions MultiMonde
2. M.A. Weiss et al. Comparative Assessment of Fuel Cell Cars, rapport du Laboratory for Energy and Environment (LFEE) du MIT, février 2003. Téléchargement : site du LFEE à <http://lfee.mit.edu/metadot/index.pl>.
3. U. Bossel, Thermodynamic Analysis of Compressed Air Vehicle Propulsion, rapport du European Fuel Cell Forum, 30 juin 2005.
4. <http://abcnews.go.com/Technology/Traffic/story?id=485098&page=1> ■



**CONSEIL
D'ADMINISTRATION
2009-2010**

Membres du conseil exécutif

- Président, Gaëtan Malenfant, *Comité de recherche et d'intervention environnementale du Grand Portage (CRIE)*
- Vice-Président, Éric Bélanger, *Centre de formation et d'extention en foresterie de l'Est-du-Québec (CFOR)*
- Trésorière, Pierrette Dupont, *Récupération de la Péninsule inc.*
- Secrétaire, Jean Bachand, *Société de conservation de la Baie de l'Isle-Verte*
- Officier, Robert Savoie

Autres membres du conseil d'administration

- Guy Ahier, Groupe *UNI-VERT de Matane*
- Daniel Bélanger, *Société d'exploitation des ressources de la Neigette (SERN)*
- Armor Dufour, *Société d'aménagement de la rivière Madawaska et du lac Témiscouata (SARMLT)*
- Guy Frigon, *Communauté autochtone (CAGG)*
- Marc-Eddy Jonathas, *Écolo-Vallée et Mitis*
- Karine Malenfant, *Collectivités écologiques Bas-Saint-Laurent (CO-ÉCO)*

Fiche d'adhésion

Oui, j'appuie la promotion du développement durable dans le Bas Saint-Laurent et je deviens membre du Conseil régional de l'environnement.

Membre individuel (selon ressources) 5 \$ 10 \$ Organisme (selon ressources) 10 \$ 25 \$ Don

Nom : _____

Nom d'un(e) représentant(e) : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code Postal : _____

Téléphone : _____ Télécopieur : _____ Courriel : _____

Retournez à : CREBSL, 88 rue Saint-Germain Ouest, bureau 104, Rimouski Qc G5L 4B5